Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Delagation autorité a tiers

Par fetcie

Bonjour

J'ai à charge, depuis 5 ans, 2 jeunes neveux, confiés par le juge des enfants après un placement.
Le juge des enfants nous dirigent vers le JAF puisqu'il devient necessaire de fixer les choses dans le temps.
La mère demande au JAF : que les enfants nous soit confiés définitivement, a mon mari et moi, la délégation de l'autorité parentale a notre profit, et la déchéance des droits du père qui est totalement absent (aucunes nouvelles) depuis 3 ans et demi

Ma question est : je donne mon accord en souhaitant que l'autorité soit transférée à mon mari et moi mais je me suis entendu dire que l autorité pouvait etre déléguée qu'a 1 personne.
J'ai vu que les beaux-père peuvent bénéficier de la delégation- partage, je pense pourvoir la demander également donc au profit de mon mari ?